

TROPHEE USHIP/ ALL PURPOSE

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016 grade 5b

**Dimanche 16 Aout 2015
À HENDAYE**

Autorité Organisatrice : **YCH**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les prescriptions du guide osiris habitable 2014
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux doivent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. PAVILLONS « USHIP » dans les haubans bâbord

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

3.1.1 - tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception [A ou B ou C] norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5ème catégorie de navigation ou équivalent. (Moins de 6 milles d'un abri) Une VHF et un moteur de propulsion tous deux en état de marche sont obligatoire. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière ou de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 - tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, L YCH au plus tard le 16 08 2015.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- Leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité à jour pour être classé Osiris 2014

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 20€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date 16 Aout 2015 de 9h00 à 10h45, briefing 11h00 1°signal d'avertissement 12h00

5.2 Jauge et contrôles : inopiné

5.4 Le jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Téléchargeables sur le site Internet du YCH www.yachtclubhendaye.com le 14 08 2015
- [affichées selon la Prescription Fédérale]

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type : côtier

7.2 L'emplacement de la zone de course est entre Hendaye et st Jean-de-Luz

8. CLASSEMENT

8.1 Une courses devra être validée pour valider la compétition.

8.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du cvl

9. PLACE AU PORT

Gratuité portuaire du 15 au 17 Aout aux bateaux participant au trophée USHIP en fonction des places disponibles au ponton tribord (quai sud) Il n'y aura pas de gratuité portuaire ailleurs que au quai sud Il est impératif de réserver sa place en téléphonant au 06 63919740 avant le 14 08 2015

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués aux équipages présent le 16 08 2014 à 18h30 au Club House du port d'Hendaye pour les catégories régates & croisières et au premier de la catégorie Open 570

Un Buffet et des lots en tirage au sort sont offerts par nos partenaires USHIP/ All Purpose

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Mr Victor MALDONADO 0663919740